



**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**

SOMMAIRE

EDITORIAL

**CONTINUTE DES
SERVICES DE LA MAIRIE
DE FAINS-VEEL**

**INTERDICTION DES
DEPLACEMENTS HORS
DE SON DOMICILE**

**CONTINUTE DES
SERVICES DE LA
COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION**

**CONTINUTE DES
SERVICES DU CENTRE
INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

AUTRES SERVICES

**COMMERCES DE
PROXIMITES DE FAINS-
VEEL**

**RAPPEL EN PERIODE DE
CONFINEMENT**

REPORT DES JCD

REFUGE DE CATHY

VOISINS SOLIDAIRES

Tel : 03.29.45.07.65
Fax : 03.29.45.55.75

Courriel:

accueil@mairie-fains-veel.fr

Site : www.fains-veel.fr

Coordonnées GPS :
Longitude 5.1167
Latitude : 48.7833

AVRIL 2020

EDITORIAL

LE DECONFINEMENT EN PERSPECTIVE

Annoncé par Président de la République le confinement est prolongé jusqu'au 11 mai, cette mesure destinée à limiter la contagion, et par conséquent préserver votre santé, devrait également permettre de diminuer le nombre d'hospitalisation.

Malgré l'insuffisance de moyens, nos personnels de santé font front souvent au péril de leur propre santé et angoisse de leur cercle familial. Nous leur devons un profond respect et les assurons de toute notre gratitude.

Reconnaissons aussi l'engagement de tous ceux qui, dans le cadre de leur activité professionnelle, sont en première ligne pour nous permettre d'assurer notre subsistance.

Dès maintenant, il faut anticiper l'après 11 mai et préparer le déconfinement progressif, votre municipalité s'y emploie.

Une partie de notre personnel technique est resté physiquement présente à leur poste de travail depuis le début de la crise pour maintenir la propreté et l'hygiène de la commune, accompagné sur le terrain par l'agent de police municipale assurant l'interface avec la population, tout en faisant respecter les consignes de sécurité.

Il nous appartient de déployer les moyens pour une remise en activité de nos écoles, de notre restaurant scolaire et d'envisager progressivement la réouverture des lieux et bâtiments publics.

En liaison avec l'Association des Maires de France, nous avons passé commande de masques destinés à assurer la protection de nos agents lorsqu'ils vont être de nouveau en contact avec les usagers.

Nous avons été livrés de produits de désinfection qui sont utilisés dans les locaux accueillant du public.

Par ailleurs, une réflexion est engagée avec la Communauté d'Agglomération sur l'opportunité d'acheter des masques en tissus à destination de la population et sur les modalités de leur diffusion.

Tout en ayant une pensée pour tous ceux qui traversent cette période dans la difficulté, restons confiant en l'avenir.

**Gérard ABBAS,
Maire de Fains-Véel
Vice-président de la Communauté d'Agglomération
Conseiller Départemental**

CONTINUITÉ DES SERVICES DE LA MAIRIE DE FAINS-VEEL

Ce flash a pour but de rappeler à la population les mesures relatives à la lutte contre la propagation du COVID-19. Les services de la mairie fonctionnent avec :

- Une cellule décisionnelle composée du maire et ses adjoints,
- Une équipe technique de 3 agents et de l'agent de police municipale en 1ère ligne,
- Une cellule administrative de 3 agents dont 2 en télétravail assurant les travaux indispensables.

En conséquence, les services de la mairie sont fermés au public mais une permanence téléphonique ☎ (03 29 45 07 65) aux heures d'ouverture habituelles est assurée pour répondre aux urgences (lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 - samedi matin de 8h30 à 11h30).

L'agent de police de la commune peut être contacté dans le cadre de la sécurité pendant ses heures de travail (☎ 06 08 99 47 73). Au-delà de ces horaires vous devrez appeler le commissariat de police de Bar le Duc (appel au 17).



INTERDICTION DES DEPLACEMENTS HORS DE SON DOMICILE

Interdiction des déplacements - Exceptions

Afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, est interdit jusqu'au 11 mai 2020 le déplacement de toute personne hors de son domicile à l'exception des déplacements mentionnés sur l'attestation individuelle de déplacement dérogatoire ou d'un justificatif de déplacement professionnel, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus et en évitant tout regroupement de personnes.

Interdiction d'accès aux parcs, jardins publics, forêts, plans d'eau, aires de jeux et terrains de sport

Un arrêté préfectoral interdit sur l'ensemble du département l'accès aux parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport. L'accès est toléré aux jardins familiaux ou ouvriers pour les seules nécessités liées aux cultures potagères.

Cet interdiction concerne également les sorties sportives ou récréatives (randonnée, balade, chasse, pêche, cueillette, prise de vue photographique, etc.), qu'elles soient brèves ou longues, proches ou éloignées du domicile et les activités en forêt réalisés à titre personnel (façonnage et transport de bois d'affouage, ramassage du bois).

Attestation individuelle ou de l'employeur

Lors d'un déplacement hors du domicile, il y a obligation de compléter une attestation individuelle de déplacement dérogatoire ou d'un justificatif de déplacement professionnel permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une des exceptions.

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

CONTINUITÉ DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Collecte des ordures ménagères

Ce service reste assuré selon les mêmes jours et horaires. Pour protéger les équipes, des consignes particulières sont données pour se débarrasser des lingettes, mouchoirs, masques usagers. Ils doivent être déposés dans des sacs fermés. Ces sacs doivent être à leur tour déposés dans les bacs ou conteneurs d'ordures ménagères. Les sacs ne doivent pas être déposés à côté des bacs ou conteneurs. Il est demandé aux personnes qui ne disposent pas de bacs de doubler les sacs.



Ne jetez surtout pas les lingettes dans les toilettes car cela obstrue les canalisations dont les vôtres situées sur le domaine privé



Collecte du tri-sélectif (☎ tri.selectif@meusegrandsud.fr)

La communauté d'agglomération Meuse Grand Sud a repris la collecte du tri sélectif qui avait été stoppée fin mars pour cause de fermeture du centre de tri d'Epinal. La collecte se réalisera **aux jours et heures habituels**. L'agglomération reste vigilante sur les enjeux de protection de la santé des personnels de collecte et invite les habitants à respecter les consignes de tri habituelles.

Déchetterie : Cet équipement est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Transports urbains

(L'agence TUB est fermée) Le service des bus est cependant assuré avec une réduction du cadencement. Assurez-vous des nouveaux horaires communiqués par le transporteur : (www.bus-tub.com) – ☎ 03 29 45 45 45



Gestion de l'eau et de l'assainissement

La continuité du service est assurée à 2 niveaux par un système d'astreinte et d'intervention : Les opérations de maintenance préventive et de surveillance obligatoire et les interventions en cas d'urgence sur des enjeux de continuité de l'alimentation en eau potable et de bon fonctionnement de l'assainissement. Eau (urgence) ☎ 03 29 79 56 00

Toutes les autres interventions sont suspendues.

CONTINUE DES SERVICES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Un accueil téléphonique est assuré en semaine de 10h à 12h et de 13h à 16h pour des situations d'urgence sociale, aides alimentaires et droits sociaux vitaux ☎ **03 29 79 17 41**.
Le service de portage de repas à domicile fonctionne et pour toute nouvelle inscription : contact Mme Chady ☎ **06 75 24 90 25**

AUTRES SERVICES

Electricité ENEDIS (Urgence) ☎ **09 72 67 50 55**

GRDF (Sécurité-Dépannage) ☎ **08 10 43 30 52**

COMMERCES DE PROXIMITE DE FAINS-VEEL

Vos commerces de proximité restent à votre disposition dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières (Limitation du nombre de clients présents dans les établissements ; Aménagement des modalités de circulation dans les rayons et de livraison ; Distance minimum d'un mètre entre chaque client). Certains ont mis en place un drive.

Malheureusement la Poste demeure fermée ! Pour vos retraits en liquidité un distributeur automatique de billets (DAB) est en service en façade de l'Intermarché.

Votre pharmacie reste attentive aux besoins des personnes en difficulté de déplacement. N'hésitez pas à la contacter ☎ **03 29 45 01 16**

RAPPEL :

**En période de confinement tout regroupement est interdit sur la voie publique.
Les contrevenants s'exposent à des amendes.**

Report des Journées Défense et Citoyenneté (JCD)

Ces mesures répondent à l'application des consignes barrières en vue de limiter la propagation du virus COVID-19. Les jeunes Français n'ont aucune démarche à effectuer. Ils recevront une nouvelle convocation ultérieurement.

ADOPTIONS D'ANIMAUX AU REFUGE DE CATHY

Une tolérance est accordée concernant les déplacements pour les animaux au refuge.

Prendre contact préalablement avec le refuge de Cathy pour convenir d'un rendez-vous

☎ : 03 29 79 05 79 / ☎ 06 70 83 30 71

**VOISINS
SOLIDAIRES**

Les bons côtés d'être à côté

Soyez attentifs à vos voisins,
le Coronavirus perturbe notre quotidien.
Et si on s'organisait entre voisins !
Bonjour les voisins !
On pourrait :
Avoir besoin les uns des autres,
Faire des courses pour ses voisins âgés ou handicapés,
Prendre des nouvelles à distance ou par téléphone....